



Edito : Tous mobilisés le Mardi 31 janvier ! - CSA SD 47 - CSA SD 40 - GT « revalorisation dite socle » - CSA SD 33 - Qualification et reconversion, c'est maintenant ! - Répartition de la DGH : c'est toujours le CA qui décide ! - Brèves : ASA Covid & personnels vulnérables, Conseil Syndical Académique, Stage Inclusion, Réforme de la Voie Pro & Conseil Régional.

### Tous mobilisés le Mardi 31 janvier !

Depuis ce week-end, on entend et lit beaucoup de choses sur le projet de réforme de la Voie Pro, simplement parce que c'est la fin des groupes de travail. Sur ce sujet, dans la note de cette semaine, nous partagerons juste avec vous la réflexion de notre Secrétaire Général, Pascal Vivier, interrogé par une journaliste du journal Le Monde : « Tout ça pour ça ! Cette proposition n'a jamais convaincu personne : ni les entreprises, qui n'ont pas le temps de s'occuper de stagiaires trop jeunes, ni les parents, qui n'ont jamais cru que ça aiderait leurs enfants à s'insérer, ni les jeunes, qui s'emmerdent dans des stages fourre-tout. ». Nous ne pouvons pas en dire davantage pour le moment, attendons de voir la suite et notamment si les organisations syndicales sont enfin prêtes à rejoindre le SNETAA-FO pour défendre les PLP, l'enseignement Pro scolaire, public et laïque, et tous les jeunes qui ont besoin de nous pour s'épanouir et trouver le début du chemin vers leur insertion professionnelle.

## Edito

Mais ces prochains jours, nous devons nous concentrer sur le combat contre le projet de réforme des retraites. Depuis le 20 janvier, nous militons pour que la mobilisation monte en puissance, notamment avec des appels à la grève reconductible à partir de ce mardi 31 janvier. Nos militants ont participé à de nombreuses AG, surtout en Gironde, et très souvent, pour ne pas dire systématiquement, un appel à cette reconduction votée à l'unanimité a été obtenu ! Nous vous invitons donc à participer massivement à cette journée de mobilisation de ce mardi et à être très attentifs aux appels éventuels à reconduction qui pourraient être lancés au cours de la journée.

Oui chers collègues, nous devons cesser les stratégies de grèves perlées qui n'ont pour d'autres résultats que le découragement du plus grand nombre ! Soyons courageux et déterminés pour faire reculer ce projet de réforme inique !

Nous comptons sur vous tous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM



**Périgueux : Palais de Justice à 10h30**

**Bergerac : Palais de Justice à 15h**

**Sarlat : Place de la grande Rigaudie à 15h**

**Bordeaux : Place des Quinconces à 12h**

**Mont-de-Marsan : Place des Arènes à 10h**

**Agen : Place de la Préfecture à 10h**

**Pau : Place de Verdun à 10h**

**Bayonne : Place Sainte-Ursule à 10h**

## CSA-SD du Lot et Garonne - 24 janvier 2023

Mardi a eu lieu le Comité Social d'Administration Spécial Départemental du Lot & Garonne portant sur la dotation globale du second degré pour notre département.

**Notre déclaration liminaire** au CSA-SD 47 est en ligne sur notre site Internet.

Nous perdons beaucoup d'élèves (environ 400) et certains établissements subissent une saignée de leurs heures... qui entraînera inéluctablement des suppressions de postes. C'était l'occasion de maintenir les moyens et de travailler dans des conditions plus favorables - des classes moins chargées par exemple - mais la logique économique et politique n'intègre pas cette considération-là.

Pour les lycées professionnels, les LP de Clairac et de Foulayronnes voient leur dotation amputée alors qu'ils gagnent des élèves ! (- 30h pour Foulayronnes).

« Choisir, c'est renoncer » sera le leitmotiv du DASEN durant toute la réunion. A cette vision très philosophique - et un brin irritante, il faut l'avouer, tant elle est cynique - s'ajoute une incommensurable magnanimité de ce fonctionnaire « qui doit fonctionner », et qui ne cesse de répéter que TOUS les établissements ont BIEN BIEN PLUS que les horaires réglementaires !

Bref... vous êtes étouffés mais ne vous plaignez pas : vous pourriez être égorgés !

Par ailleurs, il se félicite des dialogues de gestion très constructifs avec les chefs d'établissement. Le proviseur du LP de Foulayronnes qui siège au CSASD pour l'UNSA et qui perd 30h confirme : échanges productifs avec le DASEN ! Et ce sera la seule organisation syndicale à s'abstenir lors du vote de cette DGH quand toutes les autres O.S. voteront CONTRE ! On les laisse argumenter auprès de leurs collègues la raison de leur « non mécontentement ».

L'ÉREA de Villeneuve sur Lot devrait subir de profonds changements : la capacité d'accueil d'élèves d'âge lycée est insuffisante : trop d'élèves y sont présents alors qu'ils relèvent de SEGPA. On évoluerait vers un lycée d'enseignement adapté (deux postes supprimés) avec, peut-être, une 3<sup>ème</sup> prépa pro enseignement adapté. Un chargé de mission va être nommé dans le 47 pour « accompagner » l'inclusion, en interface avec les profs.

Quant aux SEGPA, s'il leur manque des heures, c'est aux chefs d'établissement d'expliquer au DASEN que celles-ci sont indispensables au bon fonctionnement de la section ou des projets qui y sont mis en oeuvre... et ils auront leurs heures. A bon entendeur... salut !

Lætitia Calbet

## CSA-SD des Landes - 26 janvier 2023

Le Comité Social d'Administration Spécial Départemental des Landes, avec à l'ordre du jour notamment les DGH de nos établissements, s'est tenu ce jeudi 26 janvier à Mont-De-Marsan.

A l'issue des déclarations préalables (**vous trouverez la nôtre sur notre site internet**), le DASEN a tenu à nous donner la feuille de route qui prévaut à l'établissement du projet de DGH pour le département (nous qui pensions bêtement que le but était simplement de répondre à la commande rectorale d'obtenir un solde négatif de 13 ETP soient 11 postes-HSA...) :

1. **Accompagnement de l'évolution démographique ;**
2. **Equité-égalité entre EPLE ;**
3. **Prise en charge des élèves à besoins particuliers**

Et sur ce dernier point nous pouvons vraiment mesurer l'ampleur de la prise en compte...

Les SEGPA, réceptacles de nos élèves parmi les plus fragiles, sont encore amputées d'une centaine d'heures, les rapprochant de leur fin programmée en tant que structures au profit de dispositifs. Réduire les moyens et les places disponibles, proposer de remplacer des heures d'ateliers par des cours « Parcours Avenir » en classe entière, c'est assurément se préoccuper des élèves à besoins particuliers. Et quid des conditions de travail encore plus dégradées pour les PLP !

Sur les 32,5 ULIS collèges, seules 5 ne dépassent pas le seuil maximum de 10 élèves. 2 autres vont ouvrir aux collèges de Grenade-sur-l'Adour et Aire-sur-l'Adour et création d'un autre « dispositif innovant » : ULIS volante sur Dax... Nul doute que cela répondra aux besoins réels et améliorera les conditions de travail... Et sûrement parce que les élèves à besoins particuliers font partie des priorités, y compris ceux des LP, l'ULIS pro de Parentis sera réduite à une demi division couplée à la demi division existante du collège... Un mieux pour tous les élèves ! Bon courage au coordo ULIS et aux équipes pédagogiques !

Peut-être vous demandez-vous si, au moins les 2 premiers points édictés en préambule sont respectés ? Et bien oui, soyez rassurés... Un exemple : les services de la DSDEN prévoient une augmentation de 9 élèves au LP de Parentis et donc une diminution de plus de 40h sur la DGH... Le point 1 est bien respecté, l'évolution démographique est bien accompagnée... de suppressions de postes à venir ! Quant au point 2, là rien à dire... équité parfaite, chaque établissement voit au fil des années ses moyens diminuer, chacun son tour...

Nous laissons à votre réflexion cette dernière note de cynisme du DASEN : « je reconnais la baisse de dotation, mais paradoxalement cela nous donne une plus grande marge de manœuvre »... pour supprimer plus de postes, non ?

Thierry Clamens

## GT « revalorisation dite socle »

La FNEC FP-FO a participé à un groupe de travail sur la « revalorisation » annoncée par le ministre Ndiaye aux enseignants. Le Ministre propose deux scénarii pour une revalorisation « socle » avec des montants souvent dérisoires :

- 🗣 Dans le premier, la revalorisation nette mensuelle serait inférieure à 100 € net mensuels pour les collègues au 10e et au 11e échelon et elle serait nulle pour tous les personnels hors-classe ou classe exceptionnelle !
- 🗣 Dans le second, elle serait inférieure à 100 € net mensuels pour les collègues aux 9e, 10e et 11e échelon et de... 36 € net mensuels pour les collègues hors-classe ou classe exceptionnelle...

Et une deuxième partie de la « revalorisation » serait conditionnée à des tâches supplémentaires dans le cadre du Pacte « travailler plus pour gagner moins »... Comme si les collègues n'en faisaient pas déjà assez ! C'est insupportable !

Notre organisation revendique l'augmentation des salaires pour tous les personnels, sans contrepartie, au niveau de l'inflation !

Et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans, 25% !

Le Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Gironde s'est tenu ce jeudi 26 janvier afin de préparer la rentrée 2023 dans le 2<sup>nd</sup> degré. **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur notre site Internet du SNETAA-FO Bordeaux.

Après avoir apporté des points de réponse suite aux déclarations des différentes organisations syndicales présentes, la DASEN de la Gironde, Marie-Christine HÉBRARD, nous a donné des informations chiffrées concernant la rentrée 2023. Nous aurons en Gironde 116 133 élèves, soit une augmentation de 0,4%, dont : + 270 en CLG, +274 en LGT, +69 en LP, + 19 en EREA, -106 en SEGPA et -25 en post-bac.

Concernant la répartition des moyens enseignants le taux d'HSA reste inchangé avec 8,5 % en collège, 11% LP et 13% LGT. La répartition de l'enveloppe départementale se traduit par un gain de 23 ETP (équivalent temps plein) décomposés en une augmentation de 21 postes d'enseignants et une augmentation de 2 ETP en HSA.

La DASEN nous a affirmé vouloir poursuivre la politique d'inclusion avec la création de deux dispositifs ULIS en collège et la création d'un dispositif UPE2A en lycée à la rentrée. Ce fut l'occasion pour le SNETAA-FO, à travers sa fédération la FNEC FP-FO, de lui rappeler que nous revendiquons la comptabilisation des élèves d'ULIS dans les classes, afin d'avoir des moyens supplémentaires pour correspondre davantage aux besoins !

**Les SEGPA sont dotées de 3 747 h, soit une baisse de 250 h pour 6 divisions en moins et 106 élèves en moins.** Il y aura 3 fermetures d'atelier à la rentrée prochaine : collège Vauban à Blaye (Vente Distribution Logistique), collège La Garosse à St André de Cubzac (Habitat) et collège Belleyme à Pauillac (Habitat). A ce propos, le SNETAA-FO a demandé la liste actualisée des champs professionnels des différentes SEGPA de Gironde. Concernant l'inclusion des élèves de 6<sup>ème</sup> SEGPA, il existe 28 projets en application des textes de 2017. Hélas les dotations aux SEGPA sont très insuffisantes. Elles vont continuer à subir une réduction des heures d'ateliers en groupe au profit d'heures en classe entière consacrées au « Parcours Avenir ». On est passé de 129,5 à 123,5 h pour une division de chaque niveau de SEGPA. Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont toujours ceux à qui on donne en dernier !

Un peu d'optimisme quand même : **la DSDEN de la Gironde dispose d'une réserve de 600 h pour les ajustements de juin.** Espérons qu'une partie servira, entre autre, à abonder les DGH des SEGPA !

A la rentrée 2023, en collège, l'heure de techno en 6<sup>ème</sup> est supprimée au profit d'une heure de soutien/remédiation.

Enfin les services de la DSDEN ont été interpellés sur le projet de réforme de la Voie Pro : Quid du calendrier ? Les 4 groupes de travail ont remis leur rapport le 23/01 ; un webinaire pour les cadres aura lieu le 02/02 puis une concertation nationale. Pour l'instant, nous avons eu l'assurance qu'aucun LP n'était pilote pour une quelconque expérimentation.

L'enveloppe départementale est insuffisante pour satisfaire tous les besoins de nos élèves, notamment les plus fragiles et les 2HSA non refusables mises en place depuis la rentrée 2021 épuisent les collègues. Nos conditions de travail continuent à se dégrader ! **C'est pour toutes ces raisons que cette répartition a fait l'objet d'un vote contre à l'unanimité !**

**Delphine Paillé**

## Qualification et reconversion, c'est maintenant !

**La circulaire concernant la politique académique en matière de qualification et de reconversion professionnelles** a été publiée le 16 janvier dernier... Si vous êtes intéressés, vous avez jusqu'au **lundi 6 mars 2023** pour transmettre votre dossier aux services de la DRRH, après avis de votre chef d'établissement, via l'adresse suivante : [rqh.sarh2@ac-bordeaux.fr](mailto:rqh.sarh2@ac-bordeaux.fr).

La qualification professionnelle concerne exclusivement les PLP. Elle doit leur « permettre de faire valoir une spécialité à l'intérieur d'un même champ professionnel ou dans une même discipline ». Elle s'étale sur un an maximum. Une fois validée, les collègues PLP qui auront reçu cette formation recevront une attestation certifiant qu'ils peuvent enseigner les nouveaux contenus et, éventuellement, se porter candidats à des postes spécifiques académiques.

La reconversion professionnelle concerne elle aussi les PLP mais pas seulement. Elle permet aux collègues de changer de discipline et/ou de corps. Il s'agit d'un parcours de reconversion d'une durée maximale de deux ans. Les collègues concernés restent titulaires de leur poste la première année. L'organisation du parcours de qualification est de la compétence des corps d'inspection qui déterminent les conditions du stage de reconversion pouvant combiner un tutorat par un pair expérimenté, un parcours de formation, des visites conseils. Ces modalités sont contractualisées dans un document en début de parcours. A l'issue, pour valider la reconversion, une procédure de changement de code discipline (demande écrite de l'enseignant + avis de l'inspecteur) sera engagée. Pour ceux qui tenteront une reconversion dans un autre corps (exemple : PLP reconverti en certifié), il faudra que le MEN prononce un détachement du corps d'accueil, pour une période d'un an (à renouveler après avis d'une inspection). Les collègues ayant validé une reconversion seront affectés provisoirement pour l'année scolaire 2024-2025 sur un poste vacant dans la nouvelle discipline et devront alors obligatoirement participer au mouvement INTRA en 2025. **Ils perdront donc leur poste dans leur corps ou leur discipline d'origine.** Un « bonus » de 1000 points leur sera accordé sur « leur » département. **En général, un niveau licence est requis a minima. Il est vivement recommandé de posséder un diplôme dans la discipline sollicitée.**

Pour les deux dispositifs, un engagement est établi entre la Rectrice, les corps d'inspection et l'enseignant (et le tuteur pour la reconversion).

L'Administration donnera les résultats aux candidats au cours du mois de juin 2023.

Sur notre site, nous avons mis en ligne **la circulaire et son annexe** (candidature).

Votre dossier doit être constitué :

- 🔊 d'une lettre de motivation, en page 2 de l'annexe ;
- 🔊 d'un curriculum vitae détaillé précisant les différentes activités professionnelles mises en œuvre tout au long du parcours professionnel (possibilité de l'éditer via I-Prof) ;
- 🔊 d'une copie des diplômes post baccalauréat.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de précisions.

## Répartition de la DGH : c'est toujours le CA qui décide !

Nous vous l'écrivons chaque année, c'est le Code de l'Éducation, et plus précisément ses articles **R421-2** et **R421-9**, qui prévoient que le vote de la répartition de la DGH par les élus de chaque Conseil d'Administration est obligatoire.

Au SNETAA-FO, nous sommes toujours déterminés à faire respecter cette règle qui devrait s'imposer à tous, même si La Rectrice en personne affirme avoir fait vérifier par le service juridique que le fonctionnement académique ne posait pas de problème... Elle fait passer la consigne aux chefs d'établissement de simplement informer leur CA des créations/suppressions de postes... Et de faire voter le TRMD plus tard, c'est-à-dire en juin ou juillet lorsque tout est déjà « joué », puisque 95% de la répartition se joue en février et à la clé de celle-ci, l'ouverture et la fermeture des postes.

Nous n'allons pas ici expliquer à nouveau tout le pourquoi du comment, vous pouvez retrouver une explication très précise et détaillée dans notre « **Note aux S1** » du 3 février 2020.

En tout cas, le SNETAA-FO n'accepte pas cet état de fait, cette violation des droits du CA. Nous ne pouvons pas nous résoudre à laisser faire, car les textes sont clairs contrairement à ce que l'on essaie de vous faire croire. Nous sommes donc intervenus à nouveau dans ce sens lors du Comité Social d'Administration Académique du mercredi 18 janvier, mais toujours sans succès.

Si malheureusement votre chef d'établissement suit la consigne de la Rectrice, alors nous vous invitons à essayer d'imposer ce vote au sein du CA. Mais cela ne peut passer désormais que par le dialogue, puisque depuis 2 ans, il n'y a plus de vote de l'ordre du jour du CA, c'est le Président qui le décide. Malgré tout, si vous n'arrivez pas à vous faire entendre, alors n'hésitez pas à mettre au vote une motion ou un vœu (**voir exemple** sur notre site Internet) pour expliquer la situation, on ne peut s'y opposer (article **R421-23**).

Le SNETAA-FO a bien conscience que ce rapport de force n'est pas évident à assumer, que toutes les situations ne sont pas forcément identiques et qu'à l'impossible nul n'est tenu, mais il en va du fonctionnement démocratique des lycées, déjà mis à mal ces dernières années. Faites ce que vous pouvez faire, mais bien sûr sans vous mettre en difficulté.

Nous comptons sur le désir d'apaisement et la volonté de dialogue des chefs d'établissement et surtout sur l'intérêt qu'ils ont à faire respecter les règlements. D'ailleurs, ID-FO, second syndicat de chefs d'établissement, a pris position officiellement pour que cette règle soit respectée.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO en cas de difficultés.

A noter que même au niveau des directions académiques, cette volonté de faire fi des représentants des personnels, quitte à jouer avec des interprétations farfelues de la loi, est en train de se développer... Nous réfléchissons à une stratégie qui pourrait mettre en échec l'autorité académique...

# Brèves

## ASA Covid et personnels vulnérables :

Interrogé par le SNETAA-FO sur la situation au 31 janvier 2023 des collègues considérés comme vulnérables à la Covid, le DRRH de l'académie de Bordeaux a répondu ceci : « A ce jour, la DGAFP n'a fait connaître aucune information nouvelle nous permettant d'anticiper une prolongation ou une interruption du régime applicable aux personnes vulnérables à partir du 1er février prochain. La circulaire du 9 septembre 2021 relative à l'identification et aux modalités de protection des agents publics civils reconnus vulnérables à la Covid-19 ne précise simplement aucun terme à ce régime. Nous verrons si des changements interviennent dans le prochains jours. ».

## Conseil Syndical Académique :

Nous tiendrons notre deuxième Conseil Syndical Académique de cette année scolaire au LP Frédéric Estève à Mont-De-Marsan le jeudi 2 mars 2023. Au programme, Retraites, Salaires, Conditions de travail, Inclusion systématique et projet de réforme de la Voie Pro. Venez échanger et rencontrer les collègues de tous les départements ! Pour vous inscrire et recevoir une convocation, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :

<https://forms.gle/Nn7NpVvaxXRErCkq5>

## Stage « Inclusion » à Villeneuve/Lot :

La FNEC FP-FO du Lot & Garonne organise un stage de formation syndicale le mardi 28 mars 2023 de 9h à 16h à Villeneuve/Lot sur le thème de l'inclusion scolaire. Pour vous inscrire, cliquez sur le lien suivant : <https://framaforms.org/inscription-stage-inclusion-28-mars-1662642805>

## Réforme de la Voie Pro et Conseil Régional :

Lors de la séance plénière du 15 décembre 2022, un vœu pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels a été présenté par le groupe communiste, écologique et citoyen, et a été voté à la majorité des élus. Si nous en parlons ici, c'est que vous avez été nombreux à nous signaler son existence. Toutefois, même si le texte est très intéressant, relativisons sa portée et aussi l'objectif qu'a voulu atteindre le Président de Région, qui, pour rappel, veut toujours récupérer les PLP et la compétence « formation professionnelle scolaire et par apprentissage ».

Le Vice-Président de la Région, Jean-Louis Nembrini, continue d'ailleurs d'affirmer que pour sauver nos LP, nous devons accepter d'avoir des apprentis dans nos classes... Oui, comme au LP Pré de Cordy à Sarlat par exemple qui a vu sa DGH fondre comme neige au soleil ces dernières années notamment parce que l'établissement a accepté de nombreux apprentis...

# Agenda

## Lundi 30 janvier

Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Dordogne

## Mercredi 1<sup>er</sup> février

CSA Académique de repli

## Vendredi 3 février

Comité Social d'Administration Spécial Départemental des Pyrénées Atlantiques (DGH)

## Mardi 7 mars

Communication des résultats définitifs de l'INTER